

DS42 - Congés payés et maladie : que change la nouvelle loi ?

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit social

Durée

3.5 heures

Nombre de séances

1

Les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Présentation

Décrypter les nouvelles dispositions introduites par la loi du 22 avril 2024 en matière de congés payés

Objectifs professionnels

- Maîtriser les nouveautés législatives
- Définir sa politique des CP pour les salariés concernés et ceux ayant quitté l'entreprise

Programme

1- Rappel du contexte post-jurisprudence du 13 septembre 2023

- Les arrêts du 13 septembre 2023 : simple alignement sur la jurisprudence de la CJUE ?
- La décision du Conseil constitutionnel du 8 février 2024

2- Les nouvelles dispositions législatives : une vraie solution ?

- Le principe de l'acquisition
- L'acquisition minorée en cas de maladie ou d'accident non professionnels
- Quelle acquisition en cas de maladie ou d'accident d'origine professionnelle ?
- L'obligation d'information de l'employeur au retour de l'absence
- Le droit au report de 15 mois pour la prise des congés
- La rétroactivité de la loi au 1er décembre 2009
- Instauration d'un délai de forclusion de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi
- Et la prescription dans tout ça ?

Public concerné

- Directeurs juridiques
- Dirigeants de PME
- DRH / RRH
- Managers
- Responsables d'établissement

Pré-requis

- Pas de prérequis spécifique

Pédagogie

- Questionnaire de recueil des attentes du participant, en amont de la formation
- Mise en application pratique des compétences juridiques délivrées (exemples d'application, cas pratiques)
- Remise d'un support pédagogique
- Evaluation d'acquisition des connaissances pendant la formation (questionnaire de positionnement)
- Questionnaire d'appréciation à chaud, à l'issue de la formation

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Avis clients

Note moyenne : 4.7/5 (7 avis)

Formation de qualité, bon accueil, locaux agréables, à l'écoute des besoins et des interrogations.

Nathalie D. – 4/5

La formation a très bien été animée, support et les explications fournies étaient très qualitatifs.

Camille B. – 5/5

Sujet bien traité de manière complète et avec une approche concrète pour les gestionnaires de paie.

Isabelle G. – 5/5

Très bonne formatrice, agréable et dynamique. Le thème a été bien traité et dans la bonne humeur.

Emilie P. – 5/5

Formation prévue en distanciel, j'ai apprécié le fait d'avoir été contactée et que cette personne m'ait expliqué les raisons de faire cette formation en présentiel

Christine F. – 5/5

Très bonne formation - dense mais très intéressante

Valérie D. – 5/5

Formation très riche qui permet d'avoir un bon éclairage sur les dispositions de la nouvelle loi sur l'acquisition des congés payés en cas de maladie. Les informations données vont permettre de répondre correctement aux salariés et de désamorcer un sujet brûlant.

Carine D. – 4/5

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+33(0)158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.